DC
113.3
.M47
1866

ENTRÉE

DE

FRANÇOIS IER

DANS LA VILLE DE BÉZIERS

(BAS-LANGUEDOC)

PUBLIÉE ET ANNOTÉE

PAR

LOUIS DOMAIRON

DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

PA

CHEZ AUG

L'UN DES LIBRAIRES DE LA SO

M DCCC LXVI

U d'/of OTTAWA
39003001476521

Jan 17/90

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/entredefrano00merc

ENTRÉE

DE

FRANÇOIS IER

DANS LA VILLE DE BÉZIERS

(BAS-LANGUEDOC)

Tiré à 200 *exemplaires :*

180 sur papier vergé fort.
16 — papier chamois.
3 — peau de vélin.
1 — parchemin.

ENTRÉE

DE

FRANÇOIS IER

DANS LA VILLE DE BÉZIERS

(BAS-LANGUEDOC)

PUBLIÉE ET ANNOTÉE

PAR

LOUIS DOMAIRON

DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES

PARIS

CHEZ AUGUSTE AUBRY

L'UN DES LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

MDCCCLXVI

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DC
113.3
.M47
1866

NOTICE

François premier, pendant sa captivité à Madrid, avait fait le vœu d'un voyage de dévotion à Notre-Dame-du-Puy et à Saint-Sernin, de Toulouse, s'il obtenait sa délivrance.

Lafaille, dans ses Annales, en parlant du vœu fait par le roi, s'exprime ainsi :

« François fut donc conduit en Espagne et « mené à Madrid. Il n'y fut pas longtemps « sans s'appercevoir que ce qui lui avoit été « dit en Italie par le vice-roi n'estoit que four- « berie; car Charles ne le visita, ni ne luy fit « faire aucune proposition, le tenant toujours

« dans le château de Madrid, sous une garde « assez rigoureuse. Ce traitement, qui tenoit « de l'injure, le jetta dans une si profonde « mélancolie qu'il en tomba malade, et en « danger de mort. Ce fut dans ce danger que « le roi fit un vœu aux saints dont les reli- « ques sont conservées dans la fameuse église « de Saint-Sernin, de Toulouse, où il y avoit « alors beaucoup plus de dévotion qu'il n'y « en a à présent. Il recouvra sa santé; et la « piété nous doit porter à croire, comme il le « crut luy-même, que ce fut par l'interces- « sion de ces saints. »

On croyait que François premier viendrait à Toulouse pour accomplir son vœu; mais le péril était passé, et le roi de France, rendu à la liberté, crut pouvoir faire acquitter ce vœu par procuration. Voici ce que dit encore à ce sujet l'annaliste de Toulouse :

« La régente, qui s'estoit rendue à Bayonne « avec tous les grands du royaume pour y « saluer le roy, écrivit une lettre aux Capi- « touls, dattée de cette ville-là, par laquelle « elle leur fesoit sçavoir que le roi avoit ré- « solu de venir à Toulouse pour acquitter le « vœu dont j'ay parlé. Le seigneur de Lau- « trec écrivit aussi sur le même sujet. Ces avis

« furent la matière de plusieurs délibérations
« qui se tinrent dans l'Hôtel-de-Ville pour se
« préparer à bien recevoir le roi et à luy faire
« une entrée dont la magnificence répondît à
« la dignité de cette ville. On départyt des
« commissaires pour travailler aux prépa-
« ratifs. Il y a une délibération entre autres
« qu'il sera fait au roy un présent de six figu-
« res d'argent en relief des six apôtres, dont
« les corps reposent dans l'église de Saint-
« Sernin; ce quy avoit rapport au vœu du
« roi. Mais peu de temps après les Capitouls
« reçurent une seconde lettre de la régente
« pour les avertir que le roi avoit changé de
« résolution, et qu'il prenoit son chemin
« droit à Paris. C'est pourquoy à son départ
« de Bayonne il envoya un ordre à Minut,
« son premier président de Toulouse, de ren-
« dre ce vœu à son nom, ce que Minut fit
« avec beaucoup de solennité dans l'église de
« Saint-Sernin. Entr'autres choses, il offrit
« les six gros cierges parsemez de fleurs de
« lys d'or qu'on voit suspendus à des barreaux
« de fer devant la chapelle du Saint-Esprit;
« on peut voir dans les preuves l'inscription
« de ce vœu qu'il y a sur un marbre contre
« le nom de cette chapelle. »

Cette inscription était ainsi conçue :

AD PERPETUAM
REI
MEMORIAM
FRANCISCUS I, GALLIARUM REX, MADRITI CUM ESSET APUD HOSTES, LETHALI MORBO AFFECTUS, DIVIS QUORUM SACRÆ RELIQUIÆ IN HAC SANCTISSIMA BASILICA ASSERVANTUR VOTUM NUNCUPAVERAT, QUOD EX FRANCISCI MANDATO, REGIIS VICIBUS, CLARISSIMUS VIR JACOBUS MINUTIUS, SENATUS TOLOSANI PRINCEPS, ADSTANTIBUS OMNIUM ORDINUM CIVIBUS, RITE PERSOLVIT ANNO SALUTIS MDXXV.

Plusieurs années s'écoulèrent sans que François premier pût s'acquitter du pèlerinage qu'il avait projeté de faire à Notre-Dame-du-Puy. Les troubles que la réforme avait suscités en Allemagne et en France, et plus particulièrement le mariage de Henri, duc d'Orléans, fils du roi, avec Catherine de Médicis, nièce de Clément VII, déterminèrent le voyage du monarque dans le midi de la France, où il devait avoir une entrevue à Marseille avec le pape.

François premier partit donc de Fontai-

nebleau au mois d'avril 1533, et, mettant à profit cette occasion d'exécuter son projet de pèlerinage, il s'arrêta à Notre-Dame-du-Puy, traversa le Rouergue et l'Albigeois, et arriva à Toulouse, d'où il continua sa route par le Bas-Languedoc. On lui fit partout de grandes fêtes et des présents; l'accueil fut d'autant plus éclatant que c'était la première fois qu'il visitait la province.

Les historiens de la ville du Puy, Lafaille, dans ses *Annales de Toulouse;* le père Bouges, dans son *Histoire de Carcassonne*, le *Thalamus de Narbonne*, le *Thalamus de Montpellier;* Ménard, dans son *Histoire de Nismes*, mentionnent tous à l'envi le passage du roi dans la province, se livrent à certains détails des entrées, et mentionnent la variété des présents offerts par les cités joyeuses au monarque voyageur; mais leur relation n'est pas complète, et il n'existe pas de récit spécial et officiel.

L'annaliste de la langue d'oc analyse à son tour d'une manière très-sommaire les incidents du voyage de François premier, et renvoie pour les particularités aux historiens et chroniqueurs que nous venons de citer.

Le récit de l'entrée de François premier dans la ville de Béziers est des plus complets;

il nous a été conservé par le greffier rédacteur de la maison consulaire de cette cité. Un manuscrit en parchemin, format in-4°, contenant divers documents sur l'histoire locale, et conservé dans les archives de l'Hôtel-de-Ville, porte en tête la relation de la susdite entrée.

C'est à un greffier nommé Mercier que nous sommes redevables des détails vraiment curieux de tout ce qui se passa dans la ville de Béziers lorsque le monarque de France vint prendre gîte dans cette localité. L'écrivain était parfaitement renseigné, et il raconte avec un style parfait ce qui se produisit sous ses yeux. Aucune particularité n'est livrée à l'oubli. Le personnel de la suite du roi est mentionné avec une précision remarquable, quant aux fonctions, charges et dignités de chaque personnage.

L'écrit que nous allons rapporter, et dont nous avons collationné le texte avec le plus grand soin, a besoin d'une analyse complète : nous allons nous y livrer. Certaines notes nous ont paru nécessaires pour la lecture du texte ; nous les fournirons au fur et à mesure de la transcription.

L'écrivain Mercier, en tête de sa relation,

place la liste de tous ceux qui accompagnaient François premier dans son voyage dans le midi de la France. L'énumération de la suite royale est des plus précises; elle est ainsi indiquée :

1° Le roy tres crestien François, premier de ce nom, filz de feu monseigneur Jehan, duc d'Angomoys et Poytou, issu de la vraie progéniture du feu bon roy Charles cinquiesme et de madame Loyse de Savoie.

2° Madame Aliénor d'Espaigne, sa compaigne, royne de France, seur de Charles cinquiesme, empereur et roy des Espaignes.

3° Les très illustres et très excellens sustenteurs de la foy François de Valoys, daulphin de Viennoys, duc de Bretaigne; Charles de Valoys, duc d'Orléans ; Loys de Valoys, duc d'Angolesme et de Poytou, et mesdames Madeleine et Loyse, tous cinq fils et filles du roy.

4° Le roy de Navarre, mari de Marguerite de France. — Le chroniqueur de Béziers fait observer que cette princesse ne suivit point la cour par suite de son état de grossesse.

5° Le duc de Vendôme.

6° Le comte de Saint-Pol.

7° Le comte de Nevers.

8° Le duc de Longueville.

9° Le marquis de Rothelin.

10° Le duc de Nemours, et autres princes du sang royal.

11° Monseigneur Antoine du Prat, archevêque de Sens, légat et chancelier de France.

12° Le cardinal de Lorraine, l'archevêque de Narbonne, le maréchal de Montmorency, Charles de Genoilhac, grand maître de l'artillerie; le seigneur de Barbezieux et plusieurs autres gros seigneurs.

Parmi les dames de la suite le greffier Mercier signale la duchesse de Vendôme, la comtesse de Nevers, la grande maîtresse, fille de feu le bâtard de Savoye, la maréchale de Châtillon, madame de Roye.

Après cette nomenclature assez étendue, le narrateur fait la remarque suivante : *Lesquels princes et princesses, seigneurs et dames, menoyent quant à eux grand nombre de gros seigneurs et evesques, dames et damoyselles, que je laysse à réciter pour obvier prolexité.*

Depuis la visite de Charles VI dans le midi de la France, aucun monarque n'avait mis ses pieds sur la terre de la langue d'oc; aussi l'apparition de François premier dans

cette plantureuse contrée donna lieu à une ovation continue.

Le roi de France partit le 26 juin 1533; son itinéraire est parfaitement tracé par l'annaliste Biterrois. La cour devait stationner dans les villes suivantes : Le Puy, Rodez, Alby, Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Béziers, Montpellier, Nîmes, Aigues-Mortes, Avignon et Marseille.

Le but du voyage est précisé : le roi devait se rendre à Marseille, en Provence, *pour recueillir le pappe Clément septiesme pour alcuns ardueux affaires concernans l'augmentation de la foy, thuition de l'église militante, et le bien universel du royaulme, paix et tranquillité des subjects du dit seigneur.*

La route de Lyon au Puy étant trop montueuse, le cortége royal se divisa en deux fractions à partir de Lyon. Le roi gagna, avec partie des grands seigneurs, les montagnes du Velay, et la reine, avec ses dames, se dirigea vers les plaines du pays de la langue d'oc. Des messages particuliers avertirent les populations sur ce nouvel ordre de marche.

Le vingt-cinq juillet la reine, avec sa suite particulière, arriva à Béziers, et alla loger, sans démonstration publique, dans l'hôtel épiscopal. Tout le cérémonial de l'entrée ne

devait avoir lieu qu'au retour de Leurs Majestés; aussi, après une station de vingt-quatre heures, la reine poursuivit son chemin pour aller rejoindre le roi à Toulouse. La reine reçut *présent et don de fruicts et confitures, tant cuilliz en ce pays que aulx Espaignes à grand largesse et abundance, par plus de troys charges, lesquelles furent moult gracieusement acceptez.*

Le vingt-six août, un courrier annonça aux consuls de Béziers la venue prochaine du roi, et qu'on pouvait se livrer aux préparatifs de l'entrée. Les honneurs furent seuls réservés pour le roi et la reine; le dauphin fut seul excepté du programme *pour obvier aux grands fraiz et mises.*

Ce message excita la sollicitude des gouverneurs de la cité de Béziers. Vingt-deux hommes furent préposés *pour nittier et préparer maisons et rues;* les bons vins de la ville *furent visités et retenus.* On fit amener *foings et avoines et aultres vivres nécessaires pour la suite dudit seigneur.* La ville et le diocèse s'imposa une cotisation de trois mille livres pour les *présents, pavilhons, arcs triumphans et aultres fraiz nécessaires.* On improvisa une milice de trois cent soixante-huit hommes, qui serait *abillée et acoutrée de livrée du roy.*

La présence du roi était impatiemment attendue; les apprêts de l'entrée avaient reçu leur dernier complément, lorsque messire Anne de Montmorency, maréchal de France et gouverneur pour le roi en Languedoc, se présenta le 10 août devant la tête du pont d'Orb, non loin de la Maladrerie, aux avenues du chemin de Capestang. Ce haut dignitaire fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang.

Le gouverneur de la province précéda la venue du roi et de sa suite, et vint s'assurer si les honneurs réservés au monarque étaient dignes du royal visiteur. Entrons dans le détail des *chafauds*, *pavillons et devises*, qui décoraient la porte de ville, dite du pont.

Un arc de triomphe était placé à l'entrée de la porte. Cet arc était affecté à l'entrée du roi. A côté de la porte et de l'arc, on avait simulé une montage *élevée et peinte de verdure*, sur laquelle figuraient trois blasons : les armes du roi, celles de Languedoc, et celles de Beziers.

Au-dessous de l'écusson royal, il y avait un cœur traversé d'une lettre *F*, d'or, qui avait pour emblème de représenter le cœur de la France; l'écusson de Languedoc avait un

cœur percé de la lettre *L*, et l'écusson de Béziers de la lettre *B*.

Au plus haut de la montagne, on avait intercalé une devise, qui était suivie d'un *dicton en* rime françoise. Cette poésie était un hommage rendu à Montmorency, dont le nom était découpé en style de calembour. Les armes du roi, de la reine, et du gouverneur de Languedoc, figuraient avec éclat sur le *Mont d'amour morant cy.*

Les consuls firent, suivant l'usage de l'époque, présent d'une quantité de vaisselle en vermeil à Anne de Montmorency, qui promit aux gouverneurs de la cité son intervention pour faire opérer à la localité les embellissements réclamés avec instance par la population.

Ce ne fut que le 13 août, dans l'après-midi, que François Ier arriva aux approches de la porte du pont. Le seigneur de Sorgues, capitaine des enfants de la ville, marchait en tête du cortége qui allait au devant du roi. Il était suivi des gouverneurs de la cité, des nobles du diocèse, des officiers de justice, et d'un grand concours de personnages de robe et d'épée.

La description des costumes, la marche et

les allures de la milice improvisée, les noms des seigneurs, rien n'est omis. Le récit prend de l'animation de plus en plus sous la plume du greffier de la maison consulaire.

Le juge mage, Me De Puymisson, harangue le roi; le capitaine de Sorgues, au grand contentement de Sa Majesté, fait faire des évolutions à la troupe sous ses ordres; les feux de mousqueterie se prolongent; la population enthousiaste fait retentir les airs de mille cris.

Depuis le moment où le maréchal de Montmorency a quitté les murs de Béziers, la décoration de la porte du pont a été totalement changée.

Un grand arc de triomphe, dont le faîte était supporté sur des colonnes carrées, avec corniches à l'antique, *paint à porphires et jaspes*, portait au sommet l'écusson royal, dans un grand feston, fait avec des branches de grenadier. Au-dessous se trouvaient les armes de la reine et celles du dauphin et de monseigneur d'Orléans. Force devises symboliques étaient jetées çà et là, avec de grandes rimes à la *devise* du roi et de la reine. Par une courtoisie de bon aloi, les enfants de France étaient dans un *dicton* de neuf vers, placés sous l'aile maternelle d'Aliénor d'Espagne.

Sur l'*arc triomphant*, et à une certaine élévation, il y avait, dit le narrateur, *chaffault en forme d'une tour dressée par géométrie, aysé à lever et descendre par subtil artifice, et de draps d'or et de soye de diverses colleurs, à l'aspect et forme du ciel, richement aourné, sur lequel y estoient trois jeunes filles en beauté naturelle superlatives, et de accoutrement à la Toscane, soigneusement décorées et enquores de contenence mieux exquises; plus déesses ou espéritz angéliques que corps féminins, par leur resplandicente formosité et maintien non accoutumé aux yeulx humains, et des assistans adjugées.* On le voit, le narrateur Mercier fait de la poésie dans ses descriptions.

Ces trois personnages allégoriques représentaient la *ville de Beziers*, *l'Obéissance* et *la Loyauté*. A l'approche du roi, un ressort mécanique fit descendre la tour, et l'accès de la porte du pont fut totalement intercepté. Les trois jeunes beautés s'avancèrent vers le roi, *lequel, transpassé du veiz attractif et regard plus qu'humain d'icelles, demi ravi, pensant ce estre plus ung songe que chose naturelle, soudainement se arresta et sa troppe.*

Les jeunes filles présentèrent les clés de la ville à François Ier, et de leurs *si très-déliés goziers, et voix sereines* lui prononcèrent trois

couplets élogieux. Le poêle d'honneur fut placé devant le roi ; dès ce moment le cortége se mit en marche vers le centre de la ville aux acclamations les plus sympathiques. On atteignit la place de la Trinité, aujourd'hui Saint-Sauveur. Là le haut clergé, précédé de l'évêque, présenta ses hommages respectueux au monarque, qui alla prendre gîte dans le palais épiscopal.

Le programme de l'entrée avait subi la moitié de ses prescriptions. La reine fut reçue également à la porte du pont, et tout le cortége se dirigea de nouveau vers le chemin de Capestang. La reine et les filles du roi furent placées sous un poële d'une autre structure et d'une autre couleur. La mousquetetie redoubla ses salves, la population ses cris d'allégresse, et le roi *estoit aux fenestres de la maison episcopalle, qui véist le desduit de l'entrée, et rentrer dans ladite ville le seigneur de Sorgues et gens de pied merchant en trés bon ordre : où le dit seigneur print grand plaisir.*

A l'entrée de la nuit, les consuls présentèrent au roi, à la reine et aux enfants de France des *fruits et confictures, tant d'Espaigne que de ce pays, à grans abundance, et de bons vins muscats et cleretz.*

Le lendemain, quatorze août, au matin, les consuls, suivis de beaucoup de bourgeois et de marchands, firent au roi, à la reine et aux enfants de France, des présents magnifiques, consistant en coupes en vermeil, ornées de rubis, perles et autres pierres précieuses, *taillées et poussées en forme de fleurs de lys*. La munificence de la cité fidele s'étendit même jusqu'aux personnages les plus influents et les mieux titrés de la suite du roi.

La relation que le greffier de la maison consulaire de Béziers nous a laissée sur l'entrée de François Ier dans cette ville au bas de la langue d'oc est remarquable sous bien des rapports; elle nous initie à une foule de détails, dont nous allons préciser les principaux.

Durant le XVIe siècle, l'orfévrerie fut en grand honneur; elle était regardée comme l'apanage de la noblesse et de la royauté. L'influence du cardinal d'Amboise sur les arts survécut au règne de Louis XII et détermina le caractère du règne de François Ier. Ce prince, neveu du duc Charles d'Orléans, et fils de Jean, comte d'Angoulême, avait été à bonne école pour se faire dès l'enfance une ardente préoccupation des arts et de tout ce qui est l'éclat et la grandeur des rois. Il était

naturellement généreux, et il comprenait d'instinct les choses de luxe et de magnificence. Comme Georges d'Amboise, comme Louis XII, il appela d'Italie les grands artistes, qu'il désirait employer, pour ainsi dire, à la décoration de son trône.

Suivant les habitudes de l'époque, François Ier, dans son voyage de la langue d'oc, reçut en ouvrages d'orfévrerie des objets dits de *grosserie*, consistant surtout en vaisselle plate, argent et vermeil. Ces objets venaient des fabriques de Toulouse et de Montpellier, alors en grand renom artistique. En général, les relations ne nous ont conservé, par malheur, que le prix de ces présents.

Dans l'énumération des présents faits au gouverneur Anne de Montmorency, le greffier Mercier entre dans quelques détails et signale :

Ung grand plat d'argent surdouré, et deux belles coppes, desquelles l'une estoyt faicte en couverte, toutes surdourées richement, lesquelles estoient de valeur de 500 *livres.*

Les présents faits au roi consistaient :

En une coppe d'argent surdourée, au dedans de laquelle y avoit ung salinier duquel le creux et le couvert estoit de crestail, le pied et aultre garniture d'or, fort mer-

veilleusement ouvré, et garni et aourné tout à l'entour, et par-dessus le couvercle et au milieu du pied, de saffirs, rubis, perles et aultres pierreries taillées et poussées en forme de fleurs de lys.

Ceux de la reine sont ainsi décrits :

Vn bassin et deux coppes d'argent surdouréz.

A la grand-maîtresse, épouse d'Anne Montmorency :

Deux coppes d'argent surdourées.

Le coût de ces magnifiques cadeaux, par suite d'une lacune devant indiquer le chiffre, est laissé en blanc dans le manuscrit.

Les devises, les couleurs et les emblèmes furent en grande vogue à la cour de Charles VII. C'est à cette époque que Sicille, hérault d'armes du roi Alphonse d'Aragon, rédigea son célèbre *Blason des couleurs*, où l'on apprend que l'or ou le jaune signifiait : *richesse;* le rouge : *supériorité;* le noir : *simplicité;* le vert : *joie;* le pourpre : *abondance;* l'argent ou le blanc : *pureté* (1).

Ces mêmes couleurs étaient expliquées d'une autre façon, et leur symbolisme varia complétement au seizième siècle. L'art du blason, qui réglait l'ordonnance des couleurs ou li-

(1) Voy. nouvelle édition publiée par Hipp. Cocheris. Paris, Aubry, 1860.

vrées, faisait aussi dans ses attributions les emblèmes et les devises, langage mystique et sacramentel à l'usage des nobles et *vertueux*.

Les pièces des armoiries n'étaient que des emblèmes; les devises servaient à l'interprétation de ces emblèmes. Sous le règne de Charles VII, tout fut emblématisé, moralisé, allégorisé. C'était une mode qui s'étendait aux choses les moins susceptibles de la prendre. La peinture et la sculpture, la poésie et la science, la religion et la morale, ne parlaient aux esprits et aux yeux que par des images.

Ces traditions étaient dans toute leur plénitude d'activité au XVIe siècle. Le greffier Mercier nous donne quelques annotations à cet égard.

Quant au blason, nous trouvons les lignes suivantes touchant le costume allégorique des trois personnages représentant la *ville de Beziers*, *l'Obéissance* et *la Loyauté :*

« Desquelles icelle du milieu représentoit « la ville de Beziers vestue d'ung satin jaune « cler citrin, et plus apparent entre les col- « leurs, comme l'or entre les métaux, et le « soleil entre les corps célestes, et la socie, « vulgairement dite le gauch, entre les fleurs; « laquelle colleur jaulne, selon la blazon des

« colleurs, en vertus signifie sapiance, richesse
« et magnanimité, et en humanité et amours,
« signifie jouissance, prudence et haultesse;
« et pour la porter en livrée le bleu et le blanc
« y sont sur toutes aultres colleurs mieux
« séantz, signifiant humble et loyal jouissant.

« La seconde fille, qui estoit à la main droicte,
« estoit nommée Obéissance, vesteue de satin
« blanc, blanche colleur et commencement de
« beaulté et joye, et comparée à la lune, et des
« métaulx à l'argent, et des pierres précieuses
« au diamant et à la marguerite, et des fleurs
« au lys et à la rose, et signifie la personne
« juste, humble, joyeulx, large et chaste.

« La tierce fille, qu'estoit à la main gauche,
« estoit nommée Loyaulté, vestue de satin bleu
« turquin, qu'est colleur moyenne entre l'eau
« et l'air, et ressemble au ciel, en pierreries
« au safir, en fleurs aulx ambesfoins et ne me
« oblie mie, en métaulx à l'estaing, et en
« vertus et amours signifie bonté, cortoisie,
« louyaulté et amitié.

« Or donc, approuchant le roy et sa suyte
« de la dicte porte et arc triumphant, enrichy
« de ses trois médailles superlatives aournées
« de trois colleurs susdites, blanc, jaune, bleu,
« dénotans que Beziers, par obeyssance, de-

« meure en la prison d'amour au lys de « France, depuis Clovis Ier, roy crestien, et « que à présent par loyauté avoit-elle la jouys- « sance et fruyssion de la présence de son « prince et naturel seigneur..... »

On vient de le voir encore, le greffier de la maison consulaire de la ville de Béziers connaissait parfaitement le blason du XVIe siècle, et ses réflexions ne pouvaient pas être plus précises.

Les couleurs de l'étoffe du poêle sous lequel François Ier fit son entrée dans Béziers étaient de velours rouge doublé de taffetas bleu et parsemé de fleurs de lis d'or, avec frange de même.

Le poêle sous lequel la reine *Aliénor* entra en ville était en satin blanc doublé de taffetas bleu et semé de fleurs de lis d'or. A chaque carré du poêle on remarquait, dans un écusson, les armes de France et d'Espagne mi-parties.

Lors de la réception du maréchal de Montmorency, le costume du seigneur de Sorgues, capitaine des enfants de la ville, était de velours de livrée, divisé en carrés de diverses couleurs, et par-dessous doublé de toile d'or. Les quatre gaillards qui marchaient sous ses ordres étaient accoutrés de même.

Lors de l'entrée du roi, le costume du seigneurs de Sorgues et de ses compagnons avait totalement changé; voici ce qu'en dit la relation du greffier Mercier :

« Premiérement marchoit le seigneur de « Sorgues, cappitaine des enfants de la ville, « accoutré bravement de velours aux colleurs « de roy : jaulne, violet et incarnat, fort dé- « couppé, chausses et porpoint, et le tout doblé « de drap d'or et le collet de mesmes, en cap- « pitaine de avanturiers; auprés duquel, et le « suyvant cinq à cinq, marchoient trente ou « plus gaillards hommes en avanturiers vestus « tous de velours echiquettés, chausses, por- « point et coulet, et une grosse chaîne d'or au « col, chescun portant une espée à deux mains; « et quant et quant marchoient cent avantu- « riers accabuziers, tous accoutrés de velours « ou de livrée des colleurs du roy. »

Quant aux devises et à la poésie qui servaient d'ornement aux arcs de triomphe, il faut lire attentivement la relation du greffier consulaire pour avoir une idée de la poétique de l'époque et du langage hyperbolique qui en faisait l'essence.

Les muses locales ne furent ni oisives ni silencieuses à raison de l'entrée de Fran-

çois Ier, à qui mieux mieux chacun vint apporter sur tribut. Certains *dictons*, certaines devises, certains emblèmes, ne furent point accueillis par les administrateurs de la cité. Le narrateur Mercier a eu le soin de transmettre à la postérité les rimes qui ne furent point acceptées, *à la contrariété*, dit-il, *de certains habitans*. Il fait observer : 1° que l'on voulait *dresser ung séjour d'honneur, auquel eussent esté deux dames, l'une nommée Humilité, et l'aultre République; ung jeune enfant leur frère, nommé Bon Voloir, qui à la requeste de ses sœurs eust présenté le séjour de honneurs au roy;*

2° Que pareillement à la place vouloit-on dresser *ung arbre nommé de* BONNE RENOMMÉE, CHARGÉ DE LYS, *et au plus haut les armes de France, et au pied seriont assiz deux dames :* FOY *et* JUSTICE; *et un peu avant le dict arbre y seriont deux aultres dames :* HONNEUR *et* VERTU;

3° Enfin que l'on voulait dresser *ung chafault auprés de l'arc de la Trinité, au plain de la grande esglise, et dans icelluy mettre douze bergiers et autant de jeunes berjerettes acoutrées de taffetas, portans olettes et panetières, dansans les ungs au son des orgues et musetes, et les aultres chantans motets en orgues et par accord.*

Le style du greffier Mercier est imagé,

correct, et a toutes les qualités de la vraie narration. Dans toute la langue d'oc aucun contemporain ne s'est livré à un récit aussi accentué, aussi chargé de détails. Comme page écrite, valeur du XVIe siècle, la relation de l'entrée de François Ier dans la ville de Béziers est digne du plus haut intérêt.

L. D.

ENTRÉE DU ROY FRANÇOYS, PREMIER DE CE NOM, ET DE MADAME ALIÉNOR D'ESPAIGNE, SEUR DE CHARLES CINQUIESME, EMPEREUR ET ROY DES ESPAIGNES, ROYNE DE FRANCE, ET DE MONSEIGNEUR DE MONTMORANCY, GRAND MAISTRE ET MARÉCHAL DE FRANCE, FAICTE EN LA VILLE DE BEZIERS EN L'AN MDXXXIII (1), ESTANS CONSULS ÉGRÈGES ET VÉNÉRABLES PERSONNES MAISTRE PIERRE DE PRADINES, DOCTEUR EZ-DROITS, ET JACQUES DU SOUSTRE, MERCHANT; FRANÇOIS BERNETE POUR MAZELLIERS (2), ARNAULD SENAULT, LABOUREUR, ET PIERRE JOUGLAR, SABATIER (3).

LE ROY TRES CRESTIEN FRANÇOYS, premier de ce nom, filz de feu monseigneur Jehan, duc d'Angomoys et Poytou, issu de la vraie progéniture du feu bon roy Charles

(1) Mil cinq cent trente trois.

(2) Mazelliers, *bouchers*.

(3) Sabatier, *cordonnier*.

cinquiesme et de madame Loyse de Savoye, en son vivant régente en France, estant en sa bonne ville de Lyon, au moys de jung mil cinq cens trente trois, en compagnie de très haulte, très illustre et très excellente dame madame Aliénor d'Espaigne, sa compaigne, royne de France, seur de Charles cinquiesme, empereur et roy des Espaignes, et de très hauts, très illustres, et très excellents sustenteurs de la foy François de Valoys, daulphin de Viennoys, duc de Bretaigne; Charles de Valoys, duc d'Orléans; Loys de Valoys, duc d'Angolesme et de Poytou, et de mesdames Magdalene et Loyse, tous cinq fils et filles du dict roy nostre dict seigneur et de feue madame Claude de France, en son vivant compaigne du dict seigneur, fille du bon feu roy Loys douziesme et de Madame Agnès de Bretaigne; la court duquel prince et royne et de messieurs ses enfants suyvoient Charles (1) roy de Navarre, conte de Foys, Comenge et Armagnac, mari de très illustre et haulte dame madame Marguerite de France, duchesse d'Alenson et Berry, seur du roy (laquelle dame ne suyvist point la court, pour ce que de-

(1) Henri, et non Charles d'Albret, roi de Navarre, épousa en 1526 Marguerite, sœur de François Ier.

meura ensainte à Paris), monseigneur le duc de Vendosme, le comte de Saint-Pol, son frère le comte de Nevers, duc de Longueville, marquis de Rothelin, duc de Nemours, et aultres princes du sang royal; monseigneur révérendissime Antoine Du Prat, arcevesque de Sens, légat et chancellier en France; monseigneur révérendissime cardinal de Lorrayne, arcevesque de Narbone; monseigneur de Montmorancy, grand maistre et mareschal de France, et gouverneur du pays du Lenguedoc; monseigneur Charles de Genoillac, dit Galiot, grand escuyer et maistre de l'artillerie; le seigneur de Barbescenx, et plusieurs gros seigneurs et dames, comme la duchesse de Vendosme, et comtesse de Nevers; madame la grand maîtresse, fille de feu monseigneur le Bastard de Savoye, en son vivant grand maistre en France; madame la maréchalle de Chastillon, seur du dict monseigneur de Montmorancy, grand maistre et gouverneur, et madame de Roye sa fille, femme à monseigneur de Roye, nepveu du révérend père en dieu messire Anthoine du Boys, fils unique de feu monseigneur de Cordes en Picardie, evesque de Beziers; lesquels princes et princesses, seigneurs et dames, menoyent quant à eux grand nombre de gros seigneurs et evesques, dames et damoiselles, que je laysse à réciter pour obvier prolexité.

Print le dit seigneur délibération de visiter son bon pays de Lenguedoc, auquel ne avoit eu roy de France qui y eust faict entrée dès l'an MIIIXXXIX et le vingtiesme de novembre, que le roi Charles sizieme visa (1) lors le dict pays de Lenguedoc.

Et pour ce faire le dict seigneur arresta partir de Lyon le lendemain de la sainct Jean XXVIe de jung, et prandre le chemin du Puy, et de là à Tholose, et après par le pays de Lenguedoc à Carcassonne, Narbonne, Beziers, Montpellier, Aigues Mortes, Nismes, et de là en Avignon et à Marseille en Provence, pour recueillir le pappe Clement septiesme pour alcuns ardueux affaires concernans l'augmentation de la foy, thuition de l'église militante, et le bien universel du royaulme, paix et tranquillité des subjects du dit seigneur.

Toutes foys, à cause que le dict seigneur vouloit passer par la ville du Puy, pour le vœu qu'il avoit faict en Nostre Dame en la dicte ville, et que le dit pays est en montaigne, où les charriors de la royne et dames ne pouvoient passer, au dict Lyon fust faite despartie (2) : c'est que le roy prinst le chemin du Puy, Rodez et Alby, pour soy rendre à Tholose, et la royne, ensemble les dictes dames,

(1) Visa pour *visita*.

(2) Despartie, *séparation*.

vint par le pays du Daulphiné et bas Lenguedoc, et pour ce mon dict seigneur le grand maistre gouverneur de Lenguedoc, et monsieur Jehan de Ponchier, chevalier, général de Lenguedoc (1), escripvirent lettres à toutes les bonnes villes du dict pays de Lenguedoc.

Le vingt-cinquiesme jour du moys de juillet, la royne et mesdames les filles du roy, accompaignées des dames dessus nommées, entrarent dans la dite ville de Beziers, et feust lougée à la maison de l'avesque, et ne luy feust point pour lors faicte entrée suyvant le commandement du roy, en attendant le retourn qu'ils faisoient ensemble au retourn de Tholose. La ville de Beziers feist à la royne et mesdames filles de France présent et don de fruicts et confitures tant cuilliz en ce pays que aulx Espaignes à grand largesse et abundance, par plus de troys charges, lesquel furent moult gracieusement acceptez; et le lendemain XXVIe du dict moys de juillet partirent de la dicte ville pour s'en aller à Tholose trouver le roy.

Le XXVIe d'aoust, messieurs les consuls du dit Beziers, par ung chevaucheur (2) de l'escurie du roy reçurent lettres missives de monseigneur le grand

(1) Jean de Ponchier, général des finances en Languedoc.

(2) Chevaucheur ou chevauchier, *écuyer, courrier.*

maistre, et de monseigneur le général, les en advertissant de la dicte venue du roy, et qu'on lui apprestât et à la royne de leur faire l'entrée requise, et si escripvirent que, pour obvier aulx grands frais et mises, monseigneur le Daulphin ne feroit point d'entrée ez-villes de Languedoc, fors que en la ville de Tholose.

Le dict mesme jour, les dits messieurs consuls de Beziers assemblarent en la salle basse de la maison commune monseigneur pierre d'Arnoye, docteur ez-droits, seigneur d'Arnoye et Avene, lieutenant de monseigneur le seneschal de Carcassonne ; monseigneur Jehan de Murviel, viguier du dict Beziers, et en plusieurs habitants de la dite ville, pour adviser et comploter de ce qu'il estoit nécessaire pour la dite entrée; et par délibération du dict conseil feust conclu que l'on manderoit les diocésains pour aider et subvenir aux frais nécessaires ; et oultre furent commis XXII hommes, c'est deux pour chacun bourg, à faire nittier (1) et préparer les maisons et ruels, chescung en son endroit; furent députés commissaires à faire amener foings et avoines et aultres vivres nécessaires pour la suite du dict seigneur; visités et retenus tous les bons vins de la ville ; et après assemblés les diocésains

(1) Nittier ou nettéïer, *rendre propre, nettoyer.* (Roquefort.)

par-devant messieurs les officiers; feurent mizes et cotisées sus la ville et diocèse pour les présens, pavilhons, arcs triumphans et aultres fraiz nécessaires, troys mille livres; et oultre que chesque ville et villaige du dict dioceze feroit ung homme par feu, abillé et acoutré de livrée du roy, ou de la royne, ou de monseigneur le grand maistre; que sont en somme III^c. LXVIII (1) hommes, oultre ceux hommes de livrée que les habitans ayzés de la ville feroient pour leur plaisir.

Asprés conséquemment, feurent receues plusieurs lettres missives par messieurs les consuls journellement, de la venue du Roy, escriptes à Tholose tant par mes dicts seigneurs les grand maistre et général que par monseigneur de Clermont de Lodève, lieutenant pour le roy, et de mon dict seigneur le gouverneur au dict pays de Lenguedoc, auquel seigneur de Clermont le Roy, lors estant à Lyon, avait donné l'office de seneschal de Carcassonne et Beziers vaccant par le trespas de messire Jehan de Levis, chevalier et baron de Mirapoix.

Le Xe dudict moys d'aoust mil cinq cens trentetroys entra dans la ville de Beziers messire Anne de Montmorency, premier baron de France, chevalier de l'ordre, comte de Beaulmont en Picardie, grand

(1) Trois cent soixante-huit.

maistre et mareschal de France et gouverneur pour le Roy en Lenguedoc, auquel, pour raison de son gouvernement, messieurs les officiers, consulz et habitans firent entrée ; et le allarent quérir à cheval, en nombre de cinquante ou soixante hommes à cheval, messieurs les consulz, pourtant leurs robes et chaperons de livrée du consulat, et leurs trompettes au devant avecque cinq enseignes de gens de pied en nombre de cinq cens hommes, tous piquiers (1) ou acabusiers, et abillés la plus grand part de la livrée de mon dict seigneur le grand maistre, et estoyt le capitaine le seigneur de Sorgue Pierre Boyé, enfant de la dicte ville, qui estoit richement acoutré de velours de livrée, eschiquetté (2) et par dessoubs doblé de toyle d'or, et auprès de luy avoit environ trente gaillards hommes, enfans de la ville, tous accoutrés de velours eschiquetté de mesmes, pourtans espées à deux mains ; lequel seigneur ils trouvarent à un gest d'arbaleste par-dessus la ladrerie (3) venent le chemin de Capestang et le saluarent triumphantement à gros coups de accabutz (4),

(1) Piquiers, *portant des piques.* — Acabusiers, *portant arquebuse.*

(2) Eschiquetté, *divisé en carrés de diverses couleurs.*

(3) La ladrerie, aujourd'hui maladrerie, à peu de distance de la ville.

(4) Accabuts, *arquebuses.*

et aprés que le dict seigneur eust veu marcher toute la dicte bande (où il print grand plaisir), se approucharent de luy messieurs les viguier et juge, et consulz et aultres habitans, et là saluarent le dict seigneur honnorablement, et luy feust faicte la arangue par maistre Jacques de Puymisson, juge pour le Roy, et ainsi le conduirent (2) jusques à la porte de la ville appellée *du pont*, où il feust salué à gros coups de gros canons. Audevant de laquelle porte l'on avoit dressé ung arc triumphant pour l'entrée du Roy, et au cousté des dicts porte et arc triumphant avoit-on faict une montaigne ellevée et paincte de verdure en laquelle y estoient affixés troys armes : c'est les armes de France qui estoient les plus haultes ; et au-dessous les armes de Lenguedoc ; c'est troys lengues d'or, assises sur champ d'azur, et les armes de la ville de Beziers (3); et audessoubs de chescunes des dictes armes il y avait ung cueur (1) traversé d'une lettre F d'or, signifiant le cueur de France ; audessoubs les armes de Lenguedoc un cueur parsé de une let-

(1) Conduirent pour *conduisirent*.

(2) Les armes de Béziers étaient d'argent à trois fasces de gueules, au chef de France ; l'écu accolé de deux palmes de sinople, liées du champ.

(3) Cueur ou cuer, *cœur*.

tre L d'or, signifiant Lenguedoc; et audessoubs des armes de la dicte ville ung cueur transversé de une lettre B d'or, signifiant le cueur de Beziers; et au plus hault de la montaigne, y avoit un diction où estoit escript en lettre ytalienne ce que s'ensuyt : *Pro monte est Catho cordatus;* et pour mieulx entendre la signification des dicts mont, armes et cueurs y affixés à la louange du dict seigneur grand maistre et gouverneur, à chescun desquels cartiers du dict mont y avoyt ung dicton en ryme françoise des teneurs suyvantes.

PREMIER DICTON.

Caton Romain, des vertus l'exemplaire,
Cordatus dit par vray dérivation,
En ce mont cy, bien monstre sa lumière,
Car troys corps tient, de France en union,
De Languedoc, Beziers; si te prion
Que en contre toutz soys notre protecteur,
Car je me mets en la protection
De toy, maistre des Gaules gouverneur.

SECOND DICTON.

Voyci le mont d'amour morant cy,
Le vray donjon d'honneur et de prouesse;
Voici le mont qué va morant ainsi,
Pour soubstenir de France la noblesse;
A toy patron, où l'on doyt prendre adresse,
Béziers s'adresse, comme vray conducteur,

Toi requerent, que nul vi (1) ne le blesse,
Car on confesse t'estre bon gouverneur.

Et au-dessus de la cornice de l'arc triumphant de la dite porte, y estoient en grands festons de Buysset, aournés de colleurs necessaires, les armes du Roy au milieu, et à chesque bot les armes de la Royne; et à chescune des dictes armes pendoit un aultre grand feston de mesme, aourné des colleurs du dict seigneur le grand maistre, et dans iceux les armes du dict seigneur, démonstrant qu'aprés la fidellité que les Bicterriens avoyent au Roy et corone de France, leur espoir tout il dépendoit de l'opitulation et suffragance qu'ils ont en la faveur et ayde du dict seigneur grand maistre, gouverneur.

Et est à noter que au dict seigneur ne feust donné ni présenté le poyle d'honneur que l'on dict, en nostre commun lengaige, *pavilhon*; pour ce que par aulcuns domestiques d'iceluy seigneur messieurs les consulz furent advertis que l'intencion du dict seigneur n'estoit le accepter, et que en plusieurs aultres villes de Lenguedoc le lui avoit on présenté, et il refusé avoit. Et ainsi entrèrent en la ville, laquelle estoit tendeue par-dessus de draps et toylles, et tapicée des coustés; et le long des reues pendoyent plusieurs festons de Buysset aulx armes du

(1) Vi, *force*.

dict seigneur, et le accompagnarent jusqu'à son logis chez le seigneur de Sorgues, en la compagnie duquel estoyent monseigneur Jehan de Ponchier, chevalier, général de Lenguedoc; monseigneur Duverny, maistres des requestes de l'hostel du Roy, et plusieurs aultres gens du conseil du Roy et des finances; et tout justement que le dict seigneur feust lougé, les messeigneurs consuls ly envoyèrenr des vins de la ville, blancs et aultres, en abondance, et offrirent fruicts, come pesches, poyres, prunes, dats, raysins muscats et confitures d'Espaignes,

LE DICT JOUR, justement après digner, messeigneurs les consulz, accompagnés de petit nombre de gens, allarent vers le dict monseigneur le grand maistre, où estoit le dict monseigneur général du Lenguedoc, et luy firent présent de ung grand plat d'argent, surdouré, et deux belles coppes, desquelles l'une estoit faite en couverte, toutes surdourées richement, lesquelles estoyent de valeur de cinq cens livres; lequel présent le dict seigneur receust fort gracieusement, et parla aux dits messeigneurs consulz et aultres habitans de la police de la ville et réparations en icelle nécessaires, et leur promist que en brief le roy pourvoiroit aulx réparations y requises; si leur offrist faire tout le bien et plaisir en ce que la ville le requerroit et advertiroit, et peu après monta à cheval, et s'en alla au

giste à Pezenas, pour raison que avoit aste s'en aller trouver le pappe Clément VII, qui s'en venoit à Marseille, en Provence, pour illec soy trouver et assembler avec le roy, ainsi que dessus est dict, et dont à part en la géographie bicterrienne, par moy transcripte, à plain est faicte mention.

Le roy, le XIIIe jour dudict moys d'aoust au matin, partit de la ville de Narbonne et s'en vint digner à Caspestaing, et aprés digner s'en vint en la dicte ville de Beziers, et luy allarent au devant messieurs les viguier et juge, consulz, gens de court, bourgeois, marchans, et de toutz estatz de la dicte ville, à cheval, en gros nombre, et marcharent en l'ordre suivant :

Premiérement marchoit le seigneur de Sorgues, cappitaine des enfans de la ville, accoutré bravement de vellours aux colleurs du roy : jaulne, violet et incarnat, fort découppé, chausses et porpoint, et le tout doblé de drap d'or, et le collet de mesmes, en cappitaine des avanturiers ; auprés duquel, et le suyvant cinq à cinq, marchoient trente ou plus gaillards hommes en avanturiers, vestuz tous de velours echiquettés, chausses, porpoint et coulet, et une grosse chaîne d'or au col, chescun pourtant une espée à deux mains ; et quant et quant marchoient cent avanturiers accabuziers, tous accoutrés de velours ou de livrée des colleurs

du roy ; et aprés tant de avanturiers, picquiers de mesme livrée, sous une enseigne des colleurs du dict seigneur faicte expressément ; et aprés marchoient soubz cinq enseignes cinq cens hommes ou plus, tous acabuziers, picquiers ou alabardiers, de cinq en cinq, en fort bon ordre, touz accoutrés de livrée du dict seigneur ou de la royne, blanc, jaulne et tanné, ou de monseigneur le grand maistre, jaulne, gris et noir. Conséqutivement marchoient messieurs les officiers et messieurs les consulz de la dicte ville, à cheval, accompaignés de monseigneur de Bozigues, viguier de Gignac, et de plusieurs aultres gentilshommes des ville et diocèse de Beziers, gens de robe longue et courte, bourgeois, merchands et aultres, tant de la dicte ville que diocèse, en nombre de II c. (1) hommes ou plus, lesquels, en l'ordre dessus dict, allarent trouver le roy à un quart de lieue de la dicte ville, venent le chemin de Capestaing.

Et sur ce marcha monseigneur de Clermont, lieutenant du dict seigneur en Lenguedoc, accompaigné du seigneur d'Arnoye, lieutenant de sénéchal à Beziers, et de plusieurs aultres gentilshommes, qui se avança et alla trouver le roy plus loing. Et petit apprés la dicte troppe et compaignie de la

(1) Deux cents

ville trouva le roy. Et aprés que le dict seigneur eust veu marcher le dict cappitaine, enseignes et gens de pied, et iceulx l'eurent salué à force coups de accabutz, où le dict seigneur print grand plaisir, les dicts messieurs officiers, consulz et aultres de leur compaignie allarent saluer le roy avec toute humilité ; et là luy feust faicte la arrangue par le dessus nommé maistre de Puymisson, juge pour le dict seigneur à Beziers ; aprés laquelle arangue le dict seigneur leur respondit qu'il les remercioit de bon cœur et qu'ils fussent les bien trouvez. Sur ce point marcha le roy, et d'ung cousté marcha le roy de Navarre, et à l'aultre le comte de Sainct Pol et monseigneur le cardinal de Lorraine, arcevesque de Narbonne, et aussi le dict seigneur de Clermont, ausquels le roy tinct propos de la belle assiette de la dicte ville; et aprez venoient messieurs les enfans, à sçavoir est : monseigneur le daulphin, monseigneur le duc d'Orléans et monseigneur le duc d'Angolême; et suyvant tous les aultres princes et gros seigneurs que j'ay au commencement nommés, et messieurs les officiers consulz et leur compaignie, où bien prés de là le roy trouva la gallère de la paroisse Saint-Felix, équippée de gens avanturiers qui se combattoient à deux brigantins de Mores, illecques expressément dressés par messieurs de la ville. Sur quoy le roy

se arresta aulcunement et y print gros plaisir. Ainsi marcha le dict seigneur avec la troppe jusques à la porte de la dicte ville Dupont, où estoit dressé un grand arc triumphant fait à colonnes carrées et à cornices à l'antique, paint à porphyres et jaspes, sur lequel au plus haut estoyent les armes du roy, richement painctes et fort grandes, dans un grand feston faict de arbres de granatié (1), et au dessoubz y estoient affixées sur la cornice du dict arc triumphant les armes de la royne, ellevées et richement painctes, et à chesque cartier les armes de monseigneur le daulphin et de monseigneur d'Orléans ; et par dessus toutes les dictes armes y avoit ung dicton en lettre italienne où estoit escript en latin :

Franciscus, firma Gallorum felicitas.

Au dessoubz des dites armes, et tenent à la cornice du dict arc triumphant, et au milieu d'icelle, y avoit ung aultre dicton en latin, escript en lettre italienne :

Protector noster, aspice, rex,
Et respice faciem populi tui.

Et à chesque cartier du dict arc, contre les co-

(1) Granatié, *grenadier.*

lonnes, au dessoubz des armes de messieurs les daulphin et duc d'Orléans, y avoit ung dicton de chescun en mesmes lettres :

Imperator, franco francior,
Inter monarcas augustissimus.

Puis, auprès de chescun desdits dictons, en chesque cartier des deux boutz, y avoit en lettre ytalienne, escript en lengue vulgaire, ce que s'ensuyt :

Lorsque Alaric, roy de secte infidelle,
Par Clovis, roy chrestien faict le premier,
Il feust vaincu en guerre fort mortelle,
Et feist ses gens à soy humilier,
Despuis Beziers s'est bien voulu renger,
Soubz cest escu en grand humilité,
Dont, ô mon prince! bien te vouldrois prier
Qu'en gré te plaise prendre ma voulenté.

O roy puissant, nostre vray protecteur,
Des francs tuteur, ton hueil vers nous adresse,
De toute grace le seul distributeur,
De vray amour l'entier auxiliateur,
Et deffenseur des Gauloys par prouesse;
Beziers te faict ores veu et promesse
Que toi seul sys pour prince veus ouyr :
Si te supply comander las que est-ce
Ton bon plaisir, car prest est t'hobeyr.

Encores au dessoubz des armes de la cornice,

pendans à la cornice de l'arc triumphant, y avoit ung vaisseau d'or painct, duquel issoient troys borjons (1) de lis, signifiant que les trois enfans de France estoient norrys, entretenus et recouvrés par Alyénor, royne de France, et au moyen de la alliance de l'empereur frère de la dicte dame, faicte par son mariage avec le roy, et voloient dire les dictes figures autant comme lys encor; au dessoubz estoit escript, en huict lignes de ryme croissée :

Ton alliance, ô royne et bonne mère!
Ad elivréz ces trois borjons de France
De la prison, ostaiges de leur père;
Dont à bon droit l'on te doit révérence.
Réduits les as par la doulce clemence
Au domicile royal et paternel,
Dont te donnons, par grand esjoyssance,
Gloire, louange, et tout los immortel.

Plusieurs aultres rimes et compositions où les jeunes gens avoyent fantaisie feurent compousées à la décoration de la dicte entrée, lesquels, pour raison de aulcunes contrariétés et parcialité des alcuns citoyens, restarent à y estre affixés, et les figures et ystoires sur ce inventées obmises.

Sur l'arc triumphant y avoit un chaffault en forme d'une tour dressée par géométrie, aysé à

(1) Borjons, *bourgeons*, *rejetons*.

lever et descendre par subtil artifice, et de draps d'or et de soye de diverses colleurs, à l'aspect et forme du ciel, richement aourné, sur lequel y estoient trois jeunes filles en beaulté naturelle superlatives, et de acoutrement à la Toscane, soigneusement décorées, et enquores de contenence mieux exquises; plus déesses ou espéritz angéliques que corps féminins par leur resplandicente formosité et maintien non acoustumé aulx yeux humains, et des assistens adjugées.

Desquelles icelle du milieu représentoit la ville de Beziers, vestue d'ung satin jaulne cler citrin, et plus apparent entre les colleurs, comme l'or entre les metaulx et le soleil entre les corps célestes, et la socie (1), vulgairement dite le gauch, entre les fleurs, laquelle colleur jaulne, selon le blazon des colleurs, en vertus signifie sapiance, richesse et magnanimité, et en humanité et amours signifie jouyssance, prudence et haultesse; et pour la porter en livrée le bleu et le blanc y sont sur toutes aultres colleurs mieux séantz, signifiant humble et loyal jouissant.

La seconde fille, qui estoit à la main droicte, estoit nommée Obéissance, vesteue de satin blanc, blanche colleur et commencement de beaulté et

(1) Socie, *souci.*

joye, et comparée à la lune, et des métaulx à l'argent, et des pierres précieuses au diamant et à la marguerite, et des fleurs au lys et à la rose, et signifie la personne juste, humble, joyeulx, large et chaste.

La tierce fille, qu'estoit à la main gauche, estoit nommée Loyaulté, vestue de satin bleu turquin, qu'est colleur moyenne entre l'eau et l'air, et ressemble au ciel, en pierreries au safir, en fleurs aulx ambesfoins et ne me oblie mie, en metaulx à l'estaing, et en vertus et amours signifie bonté, cortoisie, louyaulté et amitié.

Or donc, aprouchant le roy et sa suyte de la dicte porte et arc triumphant, enrichy de ses trois médailles superlatives aournées des trois colleurs susdites, blanc, jaulne, bleu, dénotans que Beziers, par obeyssance, demeure en la prison d'amour au lys de France, despuys Clovis, premier roy crestien, et que à présent par loyaulté avoit elle la jouyssance et fruyssion de la présence de son prince naturel seigneur, descendit du dict arc triumphant icelle tour où estoyent les dictes filles qui ferma entiérement l'entrée du dict portal tout à coup à l'aspect du roy, lequel transpassé du veiz (1) attractif et regard plus qu'humain d'icelles, demy

(1) *Veiz*, regard — vue — aspect.

ravi, pensant ce estre plus ung songe que chose naturelle, soudainement se arresta et sa troppe; auxquels les dictes trois filles, en luy présentant par Loyaulté et Obeyssance les clefs de la ville, de leurs si trés déliés goziers et voix sereines, aprés les trés humbles revérances, protesnantes à terre, lui proférarent les versetz suivans :

LOYAULTÉ.

Dans la prison d'amour ferme et constante,
De toy, mon prince et magnanime roy,
Depuis que feuz en la crestienne loy,
Béziers a eu Loyaulté pour régente.

OBÉYSSANCE.

Obéyssance oncques n'en feust absente,
Incessement avec elle repose,
Ce que ton vueil (1) à commander propose,
Entiérement l'accomplir se contempte.

BEZIERS.

Prince d'honneur en sepdre magnificque,
Reçois le don que humblement te présente
La cité de Beziers, surtout obeyssante,
Que aultre que à toy de servir ne s'applique.

Sur ce point les quatre premiers consulz de la

(1) *Vueil*, volonté.

ville, pourtans leur robbe et chapperons de livrée de consulat, se myrent à pied et prindrent le poille que illèques avoit esté préparé pour le roy, qu'estoit de vellours rouge, doblé de taffetas pers (1) et tout semé de fleurs de lys d'or, et frange de soye de mesme, lequel mirent sur le roy, et ainsi entra dans la ville les dits quatre consulz, teste nue, pourtant le dit poille, et marcha le dict seigneur par la dicte ville, les rues de laquelle estoient pavées de riches tapisseries et pardessus couvertes de draps de diverses colleurs ; et au milieu des dictes couvertures de draps pendoyent à grand abundance des festons de Buysset, dans lesquels estoient les armes du roy, de la royne, de messieurs le daulphin, duc d'Orléans et duc d'Angolesme, et en alcuns y avoit une salamandre, qu'estoit la devise du roy, et en aultres le fenix, devise de la royne.

Pas ne veux oublier comme, le roy estant lez le pont de la dicte ville, icelle ville le salua à gros coups de gros canons et artillarie en grand nombre, qui ne cessarent jusque que le dict seigneur feut entré en icelle ; que pour le grand bruict plus ressemblait à tonayres que œuvres de canoniers. L'ordre que le dict seigneur tint en marchant par la dicte ville estoit, oultre grand nombre presque innu-

(1) *Pers*, bleu.

mérable qui tout ce jour avoient tenu de entrer, et grand nombre de charriots; au devant du dict seigneur marchoient les gentilshommes, seigneurs, barons et aultres, ses domestiques en grand nombre, et auprés et devant du dict seigneur alloit le cardinal de Lorraine, et monseigneur le duc de Vendosme et le seigneur de Barbezieux. Et incontinent aprés merchoit le roy soubz le dict poille, et tout auprés d'iceluy messieurs ses enfants susnommés, et le comte de Saint Pol, le seigneur de Clermont, l'évesque de Lisieulx, grand ausmonier de France, l'évesque de Paris, et plusieurs aultres prélats et gros seigneurs; et suyvoient aprés messieurs les officiers de la ville, le cinquiesme consul et habitans d'icelle à cheval, et ainsi alla le dict seigneur jusques à la chapelle de la Trinité là où feurent messieurs de la grande esglise cathédralle, avec leurs croix et reliques, abillés prossessionalement, accompaignés des aultres esglises et couvents d'icelle ville, lesquels par entiennes et jubilations ecclésiastiques saluarent le dict seigneur, et de là s'en entra dans la maison de l'evesque.

Incontinent aprés, messieurs les officiers, consulz et habitans retournarent hors de la dicte ville pour saluer la royne et mesdames les deux filles du roy. Mais tantost aprés qu'ils feurent lez le pont de la dicte ville, trouvarent le seigneur de Sorgues,

cappitaine des gens de pied, avec sa troppe susmentionnée, qui sur la plaine au plain de la maladrerie avoit trouvé la dicte dame, et la saluoyt à grandz coups de acabutz faisant bruict merveilleux.

Sur ce mesme lieu, les dicts messieurs officiers, consulz et habitans saluarent la dicte dame et mesdames les filles du roy, et firent bien les canonniers et artilleurs des murailles en dehors faisant bruit impétueulx à coups de gros canons, et artillarie, et les accompagnarent jusques au dict portal et arc triumphant, où les dessus nommées trois filles firent pareil recueil et arangue. Et ainsi les ditz consuls descendirent et baillarent le poille à la royne, laquelle estoit dans une litière descouverte, et suyvoient icelle chescune de mesdames les filles du roy dans une aultre litière. Le dict poille estoit de satin blanc doblé de taffetas pers, et semé de fleurs de lys d'or, et à chesque quarré du poille les armes dans un escusson de France et d'Espagne my-parties y estoient affixées.

A la suyte de laquelle dame estoient mesdames de Vendosme, de Nevers, la grande seneschalle de France, madame la grand maistresse, la mareschalle de Chatillon, et grand nombre de demoiselles sur acquenées; enquores en y avoit-il trois charriots chargés de femmes et jeunes damoiselles, et accompaignées comme dessus est dict, allarent descendre

à la dicte maison de l'evesque, où la dicte royne feust logée avecques le roy, et les aultres dames aux maisons des environs. Et faut notter que, pendant que la royne entroit dans la dicte ville, le roy estoit aux fenestres de la maison episcopalle qui véist le desduit de l'entrée, et rentrer dans la dicte ville le dict seigneur de Sorgues et gens de pied merchant en trés bon ordre : où le dict seigneur print grand plaisir.

Ce soier mesme messieurs les consultz et habitans firent présent au roy, royne, messieurs les enfants et mesdames ses filles, de fruicts et confictures, tant d'Espaigne que de ce pays, à grans abundance, et de bons vins muscats et cleretz.

Le lendemain, qu'estoit le quatorzieme jour du dict moys d'aoust au matin, messieurs les consulz, accompaignez de plusieurs bourgeois et merchans de la dicte ville, firent présent au roy de une coppe d'argent surdourée, au dedans de laquelle il y avoit ung salinier duquel le creux et le couvert estoit de crestail, le pied et aultre garniture d'or fort merveilleusement ouvré et garni et aourné tout à l'entour, et par dessus le couvercle et au milieu du pied, de saffirs, rubis, perles et aultres pierreries taillées et poussées en forme de fleurs de lys. Lequel présent ly feust présenté par maistre Pierre de Pradines, docteur ez-droits, premier consul, non par

manière de présent, mais en forme de recognoissance de notre prince et naturel seigneur.

Pareillement donnarent à la royne ung bassin et deux coppes d'argent surdouréz; et à madame la grand maitresse, femme de monseigneur le grand maistre de Montmorancy, gouverneur de Languedoc, luy donnarent deux coppes d'argent surdourées. A messieurs les enfants et mesdames les filles du roy ne feust faict aulcun présent, pour ce que le roy l'avoit prohibé pour espargner fraiz et despense à son pays.

Les presentz susdits constarent en somme universelle la somme de... (1).

Le mesme jour au matin, le roy, la royne, messieurs les enfants et mesdames les filles du roy et toute leur suytte se despartirent du dict Beziers, et s'en allarent digner à Montblanc, et coucher à Pezenas.

Monsieur le légat et chancellier de France n'entra point dans la ville à cause de la grant suitte de la cour, mais s'en alla louger à Villeneuve-lez-Beziers, et de là en Agde, où il demeura par aulcuns jours.

Le roy, royne et toute la court s'en allarent à Montpellier, où ils demeurarent huict ou dix jours,

(1) Le manuscrit ne la donne pas.

actendant que le pape se approchast de Marseille, où devait estre faicte leur assemblée, de laquelle plus à plain est escript et faicte mention en la GÉOGRAPHIE BICTERRIENNE par moy compillée.

CE SONT AULCUNS RONDEAULX, RIMES ET VERSETZ COMPOSÉS POUR LA DICTE ENTRÉE, QUE NE FEURENT MIS POUR LA CONTRARIÉTÉ D'AULCUNS HABITANS.

Franciscus, sublime decus, radiantia pergit (1)
Templa quidem, cujus nomen ad astra volat;
Qui bene venisti, salve, my care viator,
Ingrediens nostre limina sancta domus;
Non pigeat duros famis aut tollerasse labores
Frigoris, aut estus, vel sitis atque vie;
Premia pro meritis olim tibi justa dabuntur,
Polliceor promptas in tua vota vices.

Soubz les écussons et armes de France, dictons :

Gallica sceptra vigent, redeunt spectacula Troie.

Domine, salvum fac regem, et exaudi nos in die qua invocaverimus te.

(1) On a conservé l'orthographe du manuscrit.

Soubz les écussons et armes de messieurs les daulphin, duc d'Orléans et d'Angolesme :

Filii tui sicut novelle olivarum in circuitu mense tue; Psal. CXXVII.

Tu, Domine, salvabis nos; Ps. XIe.

Datum est de super.

Carpe trophales lauros tua tempora circum, nominis etern ama superstes erit.

Vouloit-lon aussi dresser ung séjour d'honneur, auquel eussent esté deux dames, l'une nommée Humilité, et l'aultre République; ung jeune enfant leur frère nommé Bon Voloir, qui à la requeste de ses sœurs eust présenté le séjour de honneur au Roy, disens ces vers.

BON VOLOIR.

Soleil royal, monarque magnanime,
Bon Voloir suis, le cueur de la cité,
Prest sublimer en triumphe sublime
Le nom trés hault sur toutz lés roys le prime,
Vous présentant la dame Humilité;
La République en généralité
Vous a esleu des siéges le greigneur (1).
Aprés labeur aurez tranquillité,
Car vous avez par renom mérité
Lieu immortel, au grand séjour d'honneur.

(1) Greigneur, *grandior*, *plus grand*.

RÉPUBLIQUE.

Mon protecteur, mon naturel seigneur,
Mon roy unique, mon prince de bon ayre,
Ta majesté, en ce présent repayre,
Soit bien venu dans le séjour d'honneur.

HUMILITÉ.

Illustrissime de justice amateur,
De cueur trés humble, en doulceur et clémence,
Te saluons, suppliant ta présence
De repouser dans le séjour d'honneur.

Pareillement à la place vouloit-on dresser ung arbre nommé de BONNE RENOMMÉE chargé de lys, et au plus hault les armes de France; et au pied seriont assiz deux dames : FOY et JUSTICE; et un peu avant le dict arbre, y seriont deux aultres dames, HONNEUR et VERTU, qui eussent dict ces versetz :

HONNEUR.

Par toy, Vertu, qu'es mère de noblesse,
Est préservé le lys en renommée;
Foy et justice sont dessoubz la ramée,
Voyant leur prince en demenant lyesse (1).

(1) Demener lyesse, *se réjouir.*

VERTU.

Voyant leur prince non pareil en prouesse,
Trop plus que Hector, ne le grand Charlemaigne,
N'est-il raison que triumphe en magne
Dedans Béziers, qu'il devoir a prins dréesse.

Aussi vouloit-on dresser ung chafault auprés de l'arc de la Trinité au plain de la grand esglise, et dans icelluy mettre douze bergiers et aultant de jeunes berjerettes acoutrées de taffetas, portans olettes et panetières, dansans les ungs au son des orgues et musetes, et les aultres chantans motetz en orgues et par accord; et en ce chafault au rabat des cortines y estre escript ces motetz du Saultier.

Iuvenes et virgines, senes cum iunioribus, laudent nomen Domini. Ps. CXLVIII.

In voce infantium et lactantium perfecisti laudem.

Egredimini, filie Syon, et videte regem.

Cantico III.

MERCIER.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

POUR LA PREMIÈRE FOIS A PARIS

LE 30 NOVEMBRE 1865

PAR D. JOUAUST

Pour AUG. AUBRY, libraire

A PARIS

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

714 X 7
814

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

a39003 001476521b

DC 113.3 .M47 1866

MERCIER.

ENTREE DE FRANCOIS IER

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 01 07 09 22 13 6

PARIS. — IMPRIMERIE JOUAUST, RUE SAINT-HONORÉ, 338